

Procès-Verbal

Séance du 5 Mai 2023

L'an 2023 et le 5 Mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de LEPAN Frédéric Maire

Présents : M. LEPAN Frédéric, Maire, M. JUNIER Éric, Mme FRANSQUIN Laurence, Mme DARTHOIS Sylviane, Mme SAUTRET Christiane, M. BASTIEN Jean-Claude, Mme SARTOR Laurence, M. BINETRUY Thierry, M. MARTINELLO Jean-François, Mme DROUIN Flavie, Mme MOREAUX Sabine, Mme BERNIER Jocelyne, M. HANRIOT Francis

Excusés : M. MOREAUX Mathieu, M. MOUCHEL Florian

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 28/04/2023

Date d'affichage :

A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREAUX Sabine

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Recrutement d'un agent contractuel pour accroissement d'activité - 2023_21
Convention Mutuelle Just - 2023_22
Subvention CUGR - 2023_23
Subvention CUGR - 2023_24

Réf : 2023_21 : Recrutement d'un agent contractuel pour accroissement d'activité
A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 1°(ou 3 2°);

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : entretien des espaces verts.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DECIDE**

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période pouvant aller du 15 mai 2023 au 31 août 2023 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 397 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget

Réf : 2023_22 : Convention Mutuelle Just

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

M le Maire donne lecture à l'assemblée du projet de convention proposée par la mutuelle Just. Cette mutuelle sera proposée aux habitants afin de bénéficier de tarifs groupés.

Après débats et discussions, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention et tout document inhérent à son application.

Réf : 2023_23 : Renaturation de la place de la Mairie - Subvention CUGR

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Dans le cadre du projet de renaturation de la Place de la Mairie, M le Maire indique à l'assemblée que la commune peut bénéficier d'un dispositif d'aide pour la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel de la part de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Après débats et discussions, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter cette aide auprès de la CUGR et signer tout document inhérent à ce dossier

Réf : 2023_24 : Aménagement zone école – salle des fêtes : subvention CUGR

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Dans le cadre du projet d'aménagement du secteur école – salle des fêtes, M le Maire rappelle à l'assemblée que ce projet est divisé en 3 phases :

- la phase 1 qui concerne l'air de jeux pour enfants, avec une réalisation prévue pour 2023,
- la phase 2 qui concerne l'aménagement autour de la salle des fêtes avec le parking,
- la phase 3 qui concerne le parc prévu dans les années suivantes.

M le Maire indique à l'assemblée que la commune peut bénéficier d'un dispositif d'aide pour la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel de la part de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Après débats et discussions, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter cette aide auprès de la CUGR et signer tout document inhérent à ce dossier

Questions diverses :

Complément de procès-verbal :

Séance levée à 20h00

En mairie, le 01/06/2023

Le Maire
Frédéric LEPAN

Secrétaire de séance
Mme MOREAUX Sabine